

**Concertation PSMO :  
rendez-vous le mardi 25 avril 2017 (atelier N°6) à ANDRESY**

*L'atelier N°6 va permettre de relire, d'amender et de finaliser la VERSION N°2 du Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE).*

*Ce travail clôt ainsi un cycle de travail sur le CPAPE (ateliers P4, P5 et P6), avant d'engager à l'automne 2017 une concertation sur la charte d'exploitation (ateliers P7 et P8).*

**Le travail en atelier se fera autour de 4 thématiques :**

- **Les prescriptions architecturales**  
(Contenu de l'atelier : identité du port/ extérieur des bâtiments / volumétrie des bâtiments)
- **Les prescriptions paysagères**  
(Contenu de l'atelier : voirie/ principes de végétalisation / gestion des espaces plantés)
- **Les prescriptions environnementales**  
(Contenu de l'atelier : gestion des eaux pluviales, gestion des espaces plantés, gestion des déchets, mobilité)
- **Les prescriptions / espaces extérieurs au sein du port**  
(Contenu de l'atelier : entrée & clôture/ enseignes/éclairage)

**>> Atelier N°6 : 25 avril – 18H00 - 22H00, à Andrésy > Salle Julien Green, 4 Boulevard Noël Marc**

- **Accueil à 18H00** : buffet convivial (30 mn)
- **Actualité projet + présentation CPAPE V2 + temps d'échanges** (60mn)
- **Travail thématique sur table (2H30)** : travail en lien avec le Cahier des Prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE / Version N°2)

**CPAPE ?**

**Le Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE) s'imposera aux entreprises implantées sur la ZAC Portuaire.**

Il définit à l'attention des entreprises de la ZAC portuaire les objectifs de qualité de développement durable sur les plans architecturaux, paysagers et environnementaux.

Il prescrit spatialement et techniquement les attendus des projets d'aménagement des parcelles d'activités.

Le CPAPE constitue un document de cadrage dans l'élaboration des permis de construire et d'aménager. Il est un document constitutif de la ZAC.

S'inscrire sur [www.port-seine-metropole-ouest.fr](http://www.port-seine-metropole-ouest.fr)